

Note synthétique BP2025

Le Conseil Municipal a voté le budget 2025 avec les caractéristiques suivantes :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont celles extraites du patrimoine ou de l'ensemble des taxes et dotations perçues. Les principales recettes sont :

- ventes et prestations tirées du patrimoine : 13 800 €

Principalement tirées des concessions de cimetière, des participations à l'emploi du fitness ou du repas du 3^{ème} âge, les insertions d'encarts publicitaires liés au bulletin municipal, des droits d'occupation du domaine public (des droits de pêche, présence de réseau électrique...).

- impôts et taxes : 540 000 €

Principalement occasionnées par la taxe foncière et l'attribution compensatrice de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie.

- dotations et subventions : 117 000 €

Concernent l'ensemble des dotations de l'État (Dotations forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale, la Dotation Nationale de Péréquation et la Dotation Elu local et autres compensations et diverses allocations.

- autres produits de gestion : 74 200 €

Extrait des revenus du patrimoine des locations de logements, des commerces, de la salle des fêtes et l'emplacement de l'antenne relais.

- le résultat cumulé de la section de fonctionnement ou on maintient la somme de 100 000 € en réserve.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont celles permettant le fonctionnement de l'administration et de l'entretien du patrimoine de la commune. Les principales dépenses sont :

- concernant les charges de fonctionnement de l'administration : 139 050 €

Concerne les charges courantes sur les fluides et télécommunications, les fournitures diverses, les prestations de services informatiques ou de copieurs, l'entretien des matériels, assurance, taxe foncière, documentations et mesures d'archivage, cotisation à des organismes et autres frais divers...

- concernant les charges de fonctionnement du patrimoine et autres événements : 182 800 €

L'entretien des espaces verts, l'entretien et le nettoyage des bâtiments publics, l'entretien de la voirie communale (la signalisation routière, une campagne contre les nids de poule, l'éclairage public, le nettoyage, le réseau d'eau pluviale) et les fêtes et cérémonies.

Le conseil municipal a opté particulièrement pour 2025 :

- les travaux en enrobé d'une rue (à définir),

- une campagne de signalisation peinture et panneaux de police,

- le renouvellement des activités sportives enfants et adultes,

- le renouvellement de diverses manifestations : les vœux du Maire, la fête de la musique, la fête patronale, les repas des anciens, le marché de Noël...

- les patrouilles de la police municipale mutualisée.

Le budget de fonctionnement prévoit également :

- les charges liées aux salaires et charges sociales (3 agents communaux) : 133 000 €

- les charges liées aux indemnités des élus - du maire et de 3 adjoints : 36 000 €

- le versement de contributions au service d'incendie, au syndicat intercommunal pour le regroupement pédagogique (SIRP) et SMEP pour le Parc Naturel Régional : 223 000 €

- le versement de subvention aux associations : 2 500 €
- les intérêts de la dette : 13 100 €
- l'autofinancement vers la section d'investissement (pour le capital de la dette) : 60 000 €

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un **montant prévisionnel total de 845 000 € (contre 859 000 € en 2024)**.

BUDGET INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement :

Comprennent des restes à réaliser pour 73 144,24 € (les documents d'urbanisme parcelles de l'aérodrome, la vidéo surveillance de la mairie, des travaux de voirie et de trottoirs et le programme du Sdesm pour le passage en led).

Les dépenses d'investissement sont celles qui vont enrichir le patrimoine de la commune. Le conseil municipal a particulièrement opté pour :

- le remplacement de l'armoire réfrigérée du commerce de l'épicerie
- la rénovation structure de chaussée chemin de la Garenne
- les travaux d'accessibilité PMR salle des fêtes (lieu de vote)
- un programme d'éclairage public (SDESM), passage LED
- le remplacement d'un poteau incendie rue du vide bouteille
- l'achat de matériel (tables pour la salle des fêtes)
- la construction du city stade
- la construction d'un kiosque au square des murmures
- une réserve foncière éventuelle.

Le budget des dépenses d'investissement comprend aussi :

- le remboursement du capital de la dette : 59 100 €

Les recettes d'investissement :

Comprennent des restes à réaliser pour 7 209,33 € (subvention pour l'extension du columbarium)

Les recettes d'investissement sont celles venant notamment de financements extérieurs. Les recettes principales sont :

- le solde d'exécution de la section d'investissement
- le Fonds Compensation TVA sur les dépenses d'investissement
- L'excédent de fonctionnement capitalisé versé à l'investissement

Le budget des recettes d'investissement comprend aussi

- les subventions de la Région et du Département pour le city stade
- le recours à un emprunt de 200 000 € en cas de nécessité à une réserve foncière
- l'autofinancement de la section de fonctionnement (pour le capital de la dette)

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un **montant prévisionnel total de 734 669,37 € (contre 720 207,09 € en 2024)**.